

## **Présence d'algues bleues: interdiction de baignade au lac supérieur de Weiswampach (29.08.2024)**

**Communiqué par : Administration de la gestion de l'eau**

Dans le cadre de la surveillance régulière de la qualité des eaux de baignade, une prolifération importante de cyanobactéries, appelées communément «algues bleues», a été constatée dans le lac supérieur de Weiswampach.

Vu les risques sanitaires, une interdiction de baignade est prononcée avec effet immédiat pour l'ensemble du lac supérieur conformément au règlement grand-ducal modifié du 19 mai 2009 déterminant les mesures de protection spéciale et les programmes de surveillance de l'état des eaux de baignade.

En effet, certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines qui peuvent conduire à un risque sanitaire pour les humains, la faune aquatique, les animaux domestiques et le bétail. De ce fait, le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) a été mandaté pour surveiller la prolifération des cyanobactéries dans les zones de baignade officielles. Les analyses du 28 août 2024 ont révélé la présence de cyanobactéries toxiques et de toxines au-delà du seuil d'action dans le lac supérieur de Weiswampach (voir le plan d'alerte national cyanobactéries).

Les troubles liés au contact, à l'ingestion ou à l'inhalation de ces substances sont de nature et d'intensité variables et peuvent par exemple comprendre des maux de tête, des irritations et/ou brûlures de la peau ou encore des nausées. Si vous éprouvez des problèmes de santé après la baignade, veuillez-vous adresser à votre médecin traitant en mentionnant le contact éventuel avec des cyanobactéries toxiques.

Par ailleurs, pour les plans d'eau dans lesquels une prolifération importante de cyanobactéries a été constatée, l'Administration de la gestion de l'eau, sur base de l'appréciation de la Direction de la santé, recommande également au public:

De ne pas laisser les chiens et autres animaux domestiques boire l'eau;

D'éviter tout contact avec l'eau;

D'éviter toute activité nautique (p. ex. sports aquatiques, pêche).

Et notamment lors de la pêche:

D'éviter le contact avec les poissons;

De ne pas consommer les poissons pêchés;

De renoncer à l'activité de la pêche si des efflorescences de cyanobactéries sont visibles.

Toute observation d'algues bleues au Grand-Duché de Luxembourg peut être rapportée via l'app Bloomin'Algae et sera évaluée par un expert du LIST. Tous les signalements peuvent être consultés sur [cyanowatch.lu](https://cyanowatch.lu).

À ce jour, la baignade reste autorisée dans le lac inférieur de Weiswampach. Dans ce contexte, l'Administration de la gestion de l'eau tient à rappeler que, conformément aux dispositions du règlement grand-ducal modifié du 19 mai 2009, la saison balnéaire se terminera le 30 septembre 2024.

La situation actuelle concernant l'ouverture ou la fermeture des sites officiels de baignade peut être suivie sur le site Internet de l'Administration de la gestion de l'eau: [www.waasser.lu](https://www.waasser.lu).